

Fédération des Foyers Ruraux des Alpes du Sud
 Les communes de Claret, Monétier-Allemont & Ventavon
 En partenariat avec la C.A.F. des Hautes-Alpes



Enfants de 3 à 12 ans

Vacances De printemps
Du 08 avril au 12 avril 2019

Bonjour,

Nous sommes heureux de vous retrouver pour ces nouvelles vacances.

L'équipe d'animation à le plaisir de vous présenter le programme d'activités des vacances de printemps.

Au programme : Grands jeux ,ateliers culinaire , jeux sportif , poney , SPORTLAND à Super Dévoluy.

Toute l'équipe d'animation attend vos enfants avec impatience.

Suite à de nombreux abus ,desormais les pré-inscriptions téléphoniques ne seront validées qu'après réception du règlement. Le cas échéant la place sera considérée comme libre.

Inscriptions

À

L'ELM*

Mercredis

20 mars et

03 avril

10h30/12h30

06 44 89 66 15

Accueil à l'Espace de Loisirs Mutualisé* -ELM- à VENTAVON

les tarifs 2019

N° TARIF	1	2	3
QUOTIENT FAMILIAL	0 à 400	401 à 650	>650
Semaine 5 jours	37,50€	42,50€	47,50€

Inscriptions à 5 jours uniquement.

**Vacances De printemps
Du 08 avril au 12 avril 2019**

SPORT LAND

PONEY

ACTIVITE MANUELLE

VEUIL CORPOREL

ATELIER CULINAIRE

JEUX DE COOPERATIONS

GRAND JEUX

Les Activités sont susceptibles d'être modifiées. Tout changement sera signalé la veille au minimum.

Organisateur : Fédération des Foyers Ruraux des Alpes du Sud (FFRAS)

Partenaires : Communes de Claret, Monétier-Allemont, Ventavon & la CAF des Hautes-Alpes

Dates d'ouverture : Du 08 AVRIL au 12 AVRIL 2019

Horaires : De 8h à 18h00

De 8h à 9h00 : Accueil échelonné sauf le mercredi de 8h à 9h30. De 17h à 18h : départ échelonné

Lieu : Espace de Loisirs Mutualisé -ELM- à VENTAVON

Age des enfants accueillis : de 3 à 12 ans non révolus (scolarisé et propre, à la date du séjour ; aucune dérogation possible).

Places : limitées à 20 enfants (8 âgés de moins de 6 ans et 12 de plus de 6 ans).

Les repas : Le repas de midi est non compris dans le prix annoncé.

les pré-inscriptions téléphoniques ne seront validées qu'après réception du règlement. Le cas échéant la place sera considérée comme libre.

POUR UN MOUVEMENT D'ÉDUCATION POPULAIRE

Les Foyers ruraux et les associations de développement et d'animation en milieu rural font partie d'un mouvement d'éducation populaire ; ils s'engagent dans l'action pour une société démocratique, pour une culture partagée et pour la laïcité.

Les associations du mouvement œuvrent à l'émergence de citoyens conscients, dotés d'un esprit critique, acteurs des grandes transformations de la société.

C'est un mouvement composé de milliers de bénévoles qui animent la vie des associations et la vie de la cité.

Les Foyers ruraux et associations affiliées participent au développement des territoires ruraux et périurbains. Ils s'inscrivent dans une démarche intergénérationnelle et cherchent à développer le vivre ensemble, à le rendre harmonieux, créatif et solidaire.

DES VALEURS COMMUNES ET DES PRINCIPES PARTAGÉS

Accompagner l'enfant ou le jeune dans sa construction

- Être attentif et ouvert aux évolutions de l'enfance et de la jeunesse
- Contribuer à la socialisation des enfants et des jeunes, leur donner le goût du collectif
- Développer les logiques de solidarité et de coopération, se démarquer d'une logique consumériste
- Encourager l'autonomie et la responsabilisation
- Susciter et accompagner la prise de parole
- Développer la créativité
- Créer des espaces d'engagement et de prise d'initiatives
- Aider les enfants et les jeunes à valoriser leurs apprentissages

Cultiver l'ouverture au monde

- Faire prendre conscience aux enfants et aux jeunes de la richesse de leur environnement, en particulier de la nature
- Faire se rencontrer les enfants et les jeunes ruraux, périurbains et urbains
- S'ouvrir à la différence, à la solidarité, à l'international
- Profiter de toutes les occasions pour vivre des aventures collectives

S'inscrire dans une logique de co-éducation

- Reconnaître la place centrale des parents et permettre leur implication
- Développer des liens et engager un partenariat avec l'ensemble des membres de la communauté éducative
- Favoriser les relations entre les générations
- Encourager et valoriser l'engagement des bénévoles dans les actions et les activités

Inscriptions / Modalités

Aides :

Possibilité de déduction des Aides aux Temps Libres CAF ou M.S.A., suivant quotient familial. *Si pas de quotient familial, le tarif n° 3 sera appliqué.*

Modalités d'inscription :

Les inscriptions se font auprès de **Olivier GUILLOT 06 44 89 66 15**

Les inscriptions se proposent pour une semaine (période de 5 jours ou 4 en fonction des jours fériés)

Elles s'adressent en priorité aux enfants résidant à l'année sur les Communes de Claret, Monétier-Allemont et de Ventavon. Une liste d'attente sera ouverte en cas de nécessité, et les parents seront prévenus des possibilités d'acceptation de leur enfant 5 jours avant l'ouverture de l'accueil de loisirs.

Pièces à fournir à la première inscription annuelle :

Fiche d'inscription complétée

Attestation d'assurance extra scolaire

Fiche sanitaire complétée et signée

Copie du carnet de vaccinations ou certificat médical de contrindications aux vaccins

Aides aux Temps Libres : CAF 05 & CAF 04 : fournir des photocopies (Conservez l'original pas de réédition de duplicata)

Un chèque à l'ordre de la FFRAS (pas d'espèce)

Le Règlement Intérieur signé

L'attestation d'assurance et la fiche sanitaire ne seront à fournir qu'une seule fois pour l'ensemble des périodes (sauf changements à signaler).

NB : Tout dossier incomplet invalidera l'inscription

Vérifiez les informations avant retourner le dossier

Registre d'infirmerie :

Pensez à renseigner au plus juste les rubriques, allergies, contre indications, de ce document. En ce qui concerne les traitements médicaux, nous pourrions les administrer sur la remise de l'ordonnance délivrée par le médecin et une autorisation écrite de votre part.

Petit matériel Tenue :

Merci de nous confier vos enfants munis d'un petit sac à dos, contenant, 1 bouteille d'eau, des mouchoirs et en fonction de l'époque de l'année, les lunettes de soleil, la crème solaire ou les moufles !

Nous allons aller régulièrement nous balader, pouvoir

se désaltérer est vital.

Merci de veiller à adapter la tenue vestimentaire aux activités, en règles générales, optez pour les vêtements confortables ne craignant ni les taches, ni les trous !

En été les tongs sont prohibées ! Elles font « exploser » les statistiques des registres d'infirmerie, car ne tenant pas correctement les pieds, elles génèrent de fréquents bobos au mieux.

Argent:

Lors des sorties, je vous saurai gré de ne pas donner d'argent à vos enfants, pour au moins 2 raisons, les collations sont proposées par l'accueil et la notion d'équité entre les enfants prévaut ; certains auraient beaucoup, d'autres peu ou

pas.

De même, lorsque nous irons au cinéma, pas d'argent pour les « mais éclatés », il faut faire un choix (et donc renoncer) :